

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} AVRIL 2019 À 20h00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,
30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h07.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2019-067

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :

10.4 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements véhiculaires pour trois véhicules de la sécurité publique.

11.5 Fin de la période d'essai et du contrat de l'employé n° 1747.

Adoptée

2019-068

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- Que l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

2019-069

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 80, CHEMIN MERTON, LOT N° 2 090 377, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. à l'article 54, tableau 2, afin de permettre la portion de toit plat à 35% au lieu de 20%;
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant à 5.8m (19 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2019, a recommandé **de refuser** la demande pour les dérogations mineures;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le conseil municipal approuve la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **80, chemin Merton**, lot n° 2 090 377, Zone RA-2, et ce nonobstant la recommandation du CCU de refuser la demande des dérogations mineurs.

Le maire William Steinberg demandera un vote nominal, suite à l'utilisation de la prérogative de l'article 53 de la loi sur les cités et ville, affirmant son opposition à l'adoption de cette résolution à la dernière réunion du conseil.

Ont voté en faveur

Conseiller Leon Elfassy

Ont voté contre

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

Refusée à division

La demande de dérogations mineures est donc refusée.

2019-070

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU **80, CHEMIN MERTON**, LOT N° 2 090 377, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **80 chemin Merton** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2019 soit approuvé, et ce nonobstant la recommandation du CCU de refuser le projet. L'agrandissement n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et sont conformes au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Le maire William Steinberg demandera un vote nominal, suite à l'utilisation de la prérogative de l'article 53 de la loi sur les cités et ville, affirmant son opposition à l'adoption de cette résolution à la dernière réunion du conseil.

Ont voté en faveur

Conseiller Leon Elfassy

Ont voté contre

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

Refusée à division

La demande d'agrandissement est donc refusée.

SUSPENSION

À 21h33, Monsieur le maire suspend la présente séance et à 23h02 la présente séance est reprise.

À 21h32, Monsieur le conseiller Leon Elfassy quitte son siège.

2019-071

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2019, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2019-072

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1001-2 CONCERNANT LE ZONAGE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de Règlement a été adopté le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1001-4 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1001-4 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage.

Adoptée

2019-073

ADOPTION DU N° 1003-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1003-2 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1003-3 modifiant Règlement n° 1003-2 concernant les immeubles et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 1003-3 modifiant Règlement n° 1003-2 concernant les immeubles.

Adoptée

2019-074

DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL POUR ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS EN 2018

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le rapport du Trésorier au conseil municipal pour activités d'élections en 2018 en vertu de l'article 485 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le conseil prend acte du dépôt dudit rapport par le greffier.

2019-075

RÉSOLUTION ANNULANT RÉSOLUTION N° 2019-063, ADOPTION DES DÉBOURSEMENTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE résolution n° 2019-063 a été adoptée le 4 mars 2019 pour les déboursements du mois de février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2019-063 a été adoptée pour les déboursements du mois de février 2019 au montant erronée de 1 584 105, 58 \$;

CONSIDÉRANT Q'UNE résolution sera adopter au prochain conseil régulier le 1 avril 2019 au montant de 2 490 179,24 \$;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2019-063 n'a pas raison d'être;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter l'annulation de la résolution n° 2019-063, les déboursements pour le mois de février 2019.

2019-076

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 MARS 2019

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 mars 2019.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2019-077

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE/HAIE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 39, CHEMIN ALBION, N° LOT 2 089 786, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. à l'article 84, paragraphe 2, afin de permettre la distance entre la piscine et la clôture/haie à 1.52m (5 pieds) au lieu de 2m (6.56 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2019, a recommandé d'approuver la demande pour la dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal reporte la demande pour la dérogation mineure pour la propriété située au **39, chemin Albion**, lot n° 2 089 786, Zone RA-2.

Adoptée

2019-078

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 191 CHEMIN HARLAND, N° LOT 2 089 166, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **191 chemin Harland** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2019 soit reporté à la recommandation du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-079

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5812, CHEMIN FLEET, LOT N° 2 089 330, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **5812 chemin Fleet** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du

11 mars 2019 soit conditionnellement approuvé à la recommandation du CCU aux conditions suivantes;

- Le seuil de la grande fenêtre avant doit être aminci pour correspondre à la même largeur que les briques en soldat.
- L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-080

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DÉTACHÉ ET DE LOTISSEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 1006 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, SITUÉE AU 5781-5783, CHEMIN DE LA CÔTE ST-LUC, N° LOTS 2 088 780 ET 2 088 781, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) (RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 1002) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la construction d'un bâtiment multifamilial détaché et le lotissement située au 5781-5783, chemin de la Côte St-Luc, et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2019 soit reporté. La construction ne respecte que partiellement les dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme aux normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-081

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 6191, CHEMIN DE LA CÔTE ST-LUC, N° LOT 2 089 731, ZONE RC-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications des façades pour un bâtiment multifamilial situé au 6191, chemin de la Côte St-Luc et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2019 soient approuvées conditionnellement à la recommandation du CCU aux conditions suivantes;
 - Les garde-corps de tous les balcons doivent avoir le nouveau design proposé en verre;
 - Une rampe pour personnes à mobilité réduite doit être insérée à l'aménagement paysager à l'entrée principale.

Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne sont que partiellement conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

À 23h32, Monsieur le conseiller Leon Elfassy reprends son siège.

2019-082

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉ AU 20, CHEMIN COLCHESTER, LOT N° 2 089 847, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **20, chemin Colchester** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 mars 2019 soit *approuvée* à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et conforme aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-083

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 janvier 2019 au 15 février 2019, au montant de **2 490 179, 23 \$**, est par la présente approuvée.

Adoptée

2019-084

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 février 2019 au 15 mars 2019, au montant de **7 026 948, 53 \$**, est par la présente approuvée.

Adoptée

2019-085

PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2019 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 15 juillet 2019 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2019, au montant de 96, 583 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 19-01, daté du 8 janvier 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-086

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2019 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement daté du 3 juin 2019 de sa quote-part des dépenses d'opérations 2019, au montant de 5 132 606 \$, à l'Agglomération de Montréal.

Le certificat du trésorier n° 19-02, daté du 8 janvier 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-087

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AFIN D'ASSURER DES DÉPENSES NON RÉCURRENTES HORS DU BUDGET D'OPÉRATION POUR UN DÉDUCTIBLE RELIÉ À UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCES

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal approprie un montant de 100,000 \$ du surplus accumulé non affecté pour être versé dans le poste budgétaire numéro 55-992-00-000 – Surplus affecté.

Adoptée

2019-088

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LA DISPOSITION DE RÉSIDUS DE BALAIS ET DE MATÉRIAUX PROVENANT D'EXCAVATION

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour un contrat de deux ans pour la disposition de résidus de balais et de matériaux provenant d'excavation;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 27 juillet 2016, celle de Recyclage Notre-Dame Inc. avait été la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2016-219 adoptée le 1 août 2016, le Conseil a octroyé le contrat de deux ans pour la disposition de résidus de balais et de matériaux provenant d'excavation au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2018-186 adoptée le 4 juin 2018, le Conseil a octroyé la première des deux options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 15 août 2018 au 14 août 2019;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, la deuxième option de renouvellement, pour le contrat de disposition de résidus de balais et de matériaux provenant d'excavation, soit octroyée à Recyclage Notre-Dame, pour la période du 15 août 2019 au 14 août 2020, tel que plus amplement décrit ci-dessous;

QUE, selon les quantités des années antérieures et l'évaluation des besoins pour la prochaines année, le montant estimé de la dépense, pour la durée du renouvellement, est de 62 000, 00 \$ plus taxes applicables.

RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.

Terre type « A »	24, 87 \$ / tonne métrique
Terre type « A-B »	24, 87 \$ / tonne métrique

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Terre type « B-C »	24, 87 \$ / tonne métrique
Béton ou asphalte	22, 80 \$ / tonne métrique
Résidus balai de rue	26, 95 \$ / tonne métrique

La T.P.S., la T.V.Q. et la taxe spéciale sur les agrégats sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

Le certificat du trésorier No 19-06, daté du 21 mars 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-089

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX REMORQUE-CITERNE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1020 sur la gestion contractuelle a été adopté par les membres du Conseil en août 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption du Règlement, la ville peut, sous certaines conditions, octroyer des contrats de plus de 25 000, 00 \$ mais inférieur au seuil de l'appel d'offre public, de gré à gré avec les fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE, le Règlement a été suivi dans le dossier de l'achat de deux remorques-citerne;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE, le contrat pour l'achat de deux remorques-citerne soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

AGRO EQUIPEMENTS INC.

Deux remorques-citerne équipée pour arrosage :	44 149, 00 \$
T.P.S. 5% :	2 252, 50 \$
T.V.Q. 9.5% :	4 493, 74 \$
TOTAL :	50 895, 24 \$

Le certificat du trésorier No 19-05, daté du 21 mars 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-090

OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU DE LA PISCINE DU PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 1020 sur la gestion contractuelle a été adopté par les membres du Conseil en août 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption du Règlement, la ville peut, sous certaines conditions, octroyer des contrats de plus de 25 000, 00 \$ mais inférieur au seuil de l'appel d'offre public, de gré à gré avec les fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE, le Règlement a été suivi dans le dossier du remplacement du chauffe-eau de la piscine;

Il est proposée par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

QUE, le contrat pour le remplacement du chauffe-eau de la piscine soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CHAUFFAGE SARCELLE INC.

Remplacement chauffe-eau piscine Hampstead :	29 920, 00 \$
T.P.S. 5% :	1 496, 00 \$
T.V.Q. 9.5% :	2 984, 52 \$
TOTAL :	34 400, 52 \$

Le certificat du trésorier No 19- 04, daté du 21 mars 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-091

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES POUR TROIS VÉHICULES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une demande de prix faites à deux fournisseurs, pour la fourniture et l'installation d'équipements véhiculaires pour trois véhicules de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur P.E.S. Canada inc. est celui qui a soumis le prix le plus bas;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements véhiculaires pour trois véhicules du service de la sécurité publique, soit octroyé à P.E.S. Canada inc. au montant de 11 715, 11 \$ plus taxes applicable par véhicule.

Le certificat du trésorier No 19-07, daté du 1^{er} avril 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-092

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 19 mars 2019, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2019-093

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs,

soumise le 19 mars 2019, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2019-094

ADOPTION DES POLITIQUES RÉVISÉES RELATIVES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES CADRES AINSI QUE DES CADRES DE DIRECTION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de réviser les politiques définissant les conditions de travail et les avantages ainsi que les procédures relatives à la rémunération des cadres et des cadres de direction, politiques qui sont nécessaires afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines; et

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont revu les politiques révisées intitulées «Politique relative aux conditions de travail et avantages des cadres de direction», «Politique relative aux conditions de travail et avantages des cadres» et «Politique de rémunération des cadres», politiques datées du 1^{er} avril 2019 et préparées par la directrice des ressources humaines.

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyée par la Conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE les «Politique relative aux conditions de travail et avantages des cadres de direction», «Politique relative aux conditions de travail et avantages des cadres» et «Politique de rémunération des cadres», politiques datées du 1^{er} avril 2019, sont et soient, par la présente, approuvées et entrent en vigueur aux dates qui y sont indiquées.

Adoptée

2019-095

APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. TONY PITTARELLI À TITRE DE «CONTREMAÎTRE- HORTICULTURE»

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche temporaire d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de Monsieur **TONY PITTARELLI** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'APPROUVER l'embauche contractuelle de Monsieur **TONY PITTARELLI** à titre de «CONTREMAÎTRE – HORTICULTURE» du 15 avril au 14 novembre 2019, et ce aux conditions décrites dans le contrat signé le 25 mars 2019 par Monsieur Pittarelli et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines.

Adoptée

2019-096

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET DU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ N° 1747

ATTENDU QUE l'employé n° 1747 a été assujetti à une période d'essai de 12 mois;

ATTENDU QUE l'employé n° 1747 n'a pas réussi sa période d'essai et ce pour les motifs expliqués par le directeur général;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil mette fin à la période d'essai et au contrat de l'employé n° 1747.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2019-097

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyée par le conseiller Cheryl Weigensberg, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 23h35.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp OMA, greffier